

Procès-Verbal
de l'Assemblée Générale Ordinaire
du Comité d'AQUITAINE de NATATION
du 7 janvier 2017
Château de Nahuques
à MONT DE MARSAN - 40000

ASSEMBLEES GENERALES DU COMITE D'AQUITAINE DE NATATION
7 janvier 2017
MONT DE MARSAN

CLUBS ET NOMBRE DE VOIX

	69 clubs	NOMBRE		PRESIDENT	REPRESENTANT	
		VOIX	Licences	NOM	NOM	
11	1	ACAP PERIGUEUX	11	453	Patrick HEYER	HUGUETTE GAULIN
7	1	CN BERGERAC	7	259	Gilles QUINTIN	LAURENT PASCAUD
0	NA	CN MONTPON MENESTEROL	0 (3)	55	André BARUT	
4	1	COPO PERIGUEUX	4	113	Lucette ISSOT	
3	1	CN ST ASTIER	3	88	MARYSE PAGENOT	
3	1	UNION SARLAT NATATION 24	3	77	Serge MOREAUD	SARAH BIL
3	1	AS AMBARES	3	73	Philippe VIDALLAC	
0	A	ANDERNOS ESPADONS	11	461	Marc BEAUDOUIN	
2	1	ARCACHON NATATION	2	40	Gérard LABORDE	
0	A	CMO BASSENS	6	248	Maryline PUJALON	
3	1	US BAZAS	3	86	Dominique CLEMENT	BRIGITTE LAPORTE
9	1	ES BLANQUEFORT	9	370	Jacques LAFOUGERE	
6	1	BORDEAUX ET UDIANT CLUB	6	242	Christian PIERRAT	
4	1	COQS ROUGES BX	4	111	Philippe DE CUENDIAS	
5	1	S.B.B.B. BX	5	152	Ismaël TAKE BEKIMA	
12	1	GIRONDINS BORDEAUX	12	567	JEAN Jacques SALANAVE	
13	1	UNION SAINT BRUNO BX	13	663	Michel METAY	
12	1	US LE BOUSCAT	12	507	Denis SEURIN	
8	1	EYSINES AQUA PLUS	8	327	Corinne PERALDI	CHRISTOPHE EYQUEM
0	NA	US CENON RIVE DROITE	0 (4)	120	Bernard PALLAS	
5	1	MARSOUINS DE LANGON	5	192	Patrick ARDURAT	DANIEL REY
7	1	AS LIBOURNE	7	275	Thomas DEBACQUE	
6	1	LORMONT NATATION	6	235	Séverine PHILIPPE	
14	1	SA MERIGNAC	14	702	Mauricette BOISSEAU	JEAN BOISSEAU
9	1	ASC PESSAC	9	378	Méline PAPAMICHAEL	CHRISTINE TRINET
4	1	AS LA TESTE	4	135	Stéphane CHEF	MARC GOSSELIN
9	1	AS ST MEDARD EN JALLES	9	393	Bernard MOUQUOT	
5	1	BASSIN MEDOCAIN	5	189	Frédéric LONG	
4	1	LES SIRENES D'ORNON	4	133	Françoise VIERGE	
4	1	VAL DE L'EYRE	4	109	Eric LAVASTRE	
6	1	CN TALENCE	6	248	Jacques MALLET	
0	A	PESSAC NAT SYNCHRO	4	118	Fabrice BONNET	
10	1	ORNON NATATION	10	440	Nicolas RICON - GIMENEZ	
0	affili	ASSOCIATION D 3 A	0 (0)	52	Jacques BOUSQUET	
3	1	BORN ET EAU CLUB MIMIZAN	3	91	Xavier DANDI	
5	1	CN BISCARROSSE	5	154	THIERRY FOREST	
0	A	CN HAGETMAU	3	76	Marie LAHITETE	
3	1	CN HAUTE LANDE SORE	3	62	Isabelle DUPUY	
6	1	DAUPH.ST PIERRE DU MONT	6	222	Christophe FAURE	MARIE France TROMAS
5	1	MACS NATATION	5	193	Magali BOTTON	
0	NA	PS TARUSATE	0 (3)	89	Vincent CRAPOULET	NON VOTANT
0	NA	SN PEYREHORADE	0 (3)	61		NON VOTANT
5	1	STADE MONTOIS NATATION	5	191	Marc DERHI	
0	A	US GRENADE S/ADOUR	2	43	Jean-Jacques LAMOTHE	
0	A	US POUILLON	3	68	Christelle GUILHEMOTONIA	
1	1	CASTEL O NAGE	2	25	Delphine BARBAZANGE	
3	1	CLUB ALBRET NATATION	3	97	Berthe SALLELES	
6	1	CN VILLENEUVE/LOT	6	203	Corine BEGUERIE	
6	1	MARMANDE NATATION	6	213	Bénédicte BOUSCASSE	
9	1	SU AGEN	9	353	Pierre LEGROS	
0	A	TONNEINS NATATION	2	48	Vincent BLASCO	
10	1	ANGLLET OLYMPIQUE	10	433	Joël FLAMARION	
13	1	AQUALONS BARRACUDAS	13	630	Véronique THEYS	
4	1	ASPTT PAU	4	139	Mélanie PESSEGUE	DOMINIQUE LILLE
5	1	ASSO URKIROLAK CIBOURE	5	164	Michel ROUART	
7	1	AVIRON BAYONNAIS	7	278	Patrick CARREY	
5	1	BIARRITZ OLYMPIQUE	5	192	Guillaume TARRAT	
0	NA	BIDACHE SPORTS	0 (2)	43	Pascal LARRICART	
3	1	CERCLE DES NAGEURS GARLINOIS	3	69	Claire LABAT	BASTIEN LAMARCHE
0	NA	CN CAMBO	0 (3)	64	Michel CAVILLON	
0	A	CN HENDAYE	7	251	Florence VERGEZ	
2	1	C DES NAGEURS JURANCONNAIS	2	75	Laurence SOM	
12	1	DAUPHINS SECTION PALOISE	12	539	André ROMERO	MARC DEBERGHES
10	1	ELKAR 64 Hasparren	10	406	Joël CARLIER	
9	1	ESPERANCE SERRES CASTET	9	375	José BURGUETE	
6	1	OLORON NATATION 64	6	215	Michel MARTY	GERARD VERON-DURAND
4	1	ORTHEZ MOURENX NATATION	4	124	Lisbeth LOUVET	
2	1	PAU NATATION	2	47	Betty TURON	MAIDER CHASSANY
0	A	SA MAULEON NATATION	4	101	Jean-Patrick GARCIA	
		TOTAL DES VOIX ET LICENCES	375	14945		
332	53	Quorum :	189			

1 – APPEL NOMINAL DES CLUBS

Le Secrétaire Général procède à l'appel nominal des clubs, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer car le quorum est atteint.

Voir tableau en annexe ci-dessus.

2 - ALLOCUTION DE LA PRESIDENTE

"C'est la dernière fois que je m'adresse à vous en tant que Présidente du Comité d'Aquitaine de Natation.

D'habitude, lors de mon intervention introductive je parle plutôt du futur et des projets mais le Comité en tant que tel n'ayant plus de futur je vais plutôt vous présenter un bilan reprenant, une fois n'est pas coutume, mon histoire personnelle même si d'ordinaire je n'aime pas parler de moi. L'occasion se présente aujourd'hui.

Etant perfectionniste j'ai souvent tendance à m'auto-flageller et j'étais dans des pensées un peu négatives quand j'ai décidé de me pencher sur ce bilan mais je me suis vite rendu compte que l'équipe que vous avez choisie en juin 2012 à Pau, avec le soutien de vous tous, n'a absolument pas à rougir de son bilan même si, bien entendu, certains points pourraient être améliorés.

Tout comme les différentes équipes qui m'ont soutenue et entourée depuis que j'ai accepté le défi de devenir Présidente du Comité de Gironde en 1996.

En utilisant le mot de défi, je crois que je définis bien mon engagement tout au long de mon parcours au sein de la natation depuis 1968 !

***Défi** tout d'abord lorsque j'ai commencé à nager, en 1968 donc, à Libourne, sous la houlette de Germain de Miras, ancien entraîneur national arrivé à Libourne grâce à la volonté politique de Robert Boulin de construire une belle piscine dans sa commune et d'y créer un club avec des ambitions sportives élevées.*

Cet homme était un rapatrié d'Algérie, ancien agent EDF, doué de bon sens et capable de progresser par l'analyse de ses observations.

Régulièrement, l'été, il faisait partie d'un groupe d'entraîneurs français qui partait faire un séjour aux Etats-Unis pour observer ce qu'il s'y passait et en revenant, il testait ce qu'il avait vu sur nous !

Mais surtout, il a su nous inculquer un sens de l'engagement au service du club qui m'a amenée à être "chronométrateur" et dirigeante du club dès mes 18 ans puis conduite ici aujourd'hui et qui perdure à Libourne sous le regard paternel de Michel Montrichard avec ce groupe de nageurs nés dans les années 80 qui dirigent aujourd'hui le club.

Défi personnel donc car lorsque je suis arrivée au bord de la piscine de Libourne je relevais d'une grave opération pulmonaire au cours de laquelle j'avais subi l'ablation des 2/3 d'un poumon et du système bronchique s'y rattachant.

Le corps médical avait dit à mes parents que nager régulièrement me permettrait peut-être d'amoinrir les séquelles de cette intervention et m'aiderait à récupérer un peu de capacité pulmonaire !

Mais j'en avais assez d'entendre "attention, ça, tu ne peux pas le faire" alors j'ai voulu relever le défi de faire comme les autres et dès février 1969 j'étais championne de Guyenne puis l'été suivant qualifiée à ma 1^{ère} compétition nationale même si on m'entendait respirer d'un bout de la piscine à l'autre !

***Défi** ensuite quand j'ai décidé d'entrer en fac de sports, j'ai réussi le concours d'entrée, j'y suis restée 3 ans mais mes problèmes de santé m'ont fait comprendre que le CAPEPS n'était pas pour moi.*

Alors, je me suis plongée dans le droit et la gestion pour passer les concours administratifs et suis entrée aux impôts.

Région parisienne, mariage, 3 enfants, divorce, éloignement des bassins mais engagement dans le tennis, je suis revenue dans la région bordelaise et au bord des bassins en 1988.

Engagée à Ambarès avec mes enfants, je suis entrée au Comité de Gironde en 1992 pour aider.

***Mais défi** à nouveau quand, en 1996, pratiquement toute l'ancienne équipe a décidé d'arrêter et quand Jean Boiteux et Michel Salles sont venus me voir et m'ont dit "il faut que tu deviennes présidente du Comité de Gironde, il n'y a que toi qui connaites vraiment la natation et qui as des compétences administratives".*

J'ai été un peu sidérée car, jamais, je n'avais eu un tel rôle et mon engagement était davantage pour "le faire avec les mains dans le cambouis" que pour diriger ou avoir un titre !

Et puis, il y avait mon travail et mes enfants encore petits que j'assumais seule !

J'en ai parlé à mes enfants et à mon fils qui, à 11 ans, m'a dit "mais je suis là, moi" !

J'ai donc accepté ce nouveau défi avec une équipe qui s'est soudée au fil des ans mais j'ai passé au moins 1 an à frapper à toutes les portes en disant "bonjour, j'arrive, je n'y connais rien, expliquez moi".

Nous avons constaté que l'équipe sortante ne nous laissait aucune dette mais une trésorerie à zéro, ne demandait aucune subvention et son action se résumait à organiser les compétitions départementales.

Puis nous avons bâti un projet pour développer la natation dans le département et nous occuper des clubs et nous avons vite constaté que nous n'avions pas de ressource.

Aussi, je me suis engagée dans les instances permettant de connaître les orientations qui pouvaient ouvrir droit à des subventions et, après avoir lu les statuts, je me suis tournée vers le Comité d'Aquitaine qui pouvait redistribuer une part de la part régionale de la licence aux départements.

Mais Jean Reynal m'a dit que le Comité d'Aquitaine n'avait pas les moyens et que, si je le souhaitais le poste de trésorier était disponible !

***Nouveau défi**, je suis devenue trésorière du Comité d'Aquitaine en 1999 et j'ai découvert qu'en effet, le Comité d'Aquitaine n'avait pas d'argent, avait un "trou" de 600 000 francs et, si les clubs rouspétaient en disant que la Fédération n'envoyait pas la licence c'était parce que le comité faisait de la cavalerie avec l'argent des licences !*

Il a donc fallu que j'entre dans la peau de la méchante qui obligeait tous les clubs à payer leurs factures, voulait détruire le pôle pour redresser les finances, sonner la fin de la cavalerie (heureusement car si cela n'avait pas été fait, lors de l'arrivée d'ExtraNat, le comité était en cessation de paiement), harmoniser les tarifs, créer de la trésorerie pour assurer les salaires de Jean-Michel et de Micou Castel et enfin réussir à créer des finances permettant une redistribution d'une part de la licence aux départements et leur permettre de mettre des actions en place.

Sur la plan sportif, en Gironde, nous en avons donc profité pour lancer une véritable politique sportive pour tous les clubs, nous avons rendu la priorité aux compétitions départementales à la place de celles d'un club qui occupait antérieurement toutes les dates disponibles, nous avons créé une équipe départementale avec stage et déplacement, nous avons lancé la "phase technique" (ancêtre de l'ENF), mis en place des formations pour les entraîneurs, organisé des déplacements mutualisés, lancé l'Eau Libre, lancé les activités estivales en milieu naturel, développé un système informatique dont le cahier des charges a été repris par la Fédération pour ExtraNat, mis en place un principe de participation financière des clubs valorisant ceux qui participaient véritablement à la politique départementale et surtout déconnectant les critères financiers des objectifs sportifs.

Nous avons en effet constaté que chaque fois que sportivement, nous décidions de mettre une action en place avec un objectif précis, nous nous retrouvions face au frein financier "par souci d'économie, le club n'engagera pas ses nageurs".

Aussi, grâce à ce nouveau mode de financement annuel, les clubs peuvent établir un prévisionnel détaché des aléas du coût des engagements tout en participant à toutes les actions avec seulement un raisonnement sportif.

Nous avons pu embaucher des jeunes à qui nous avons offert un tremplin professionnel et qui nous ont aidés à développer toutes ces actions.

Fabien est toujours là !

En parallèle la trésorerie du Comité d'Aquitaine était stabilisée.

En 2008, nouvelle étape personnelle et professionnelle car j'ai dû arrêter les 2 missions départementale et régionale pour partir 1 an à Clermont Ferrand.

*Mais, **nouveau défi**, le Président Francis Luyce m'a demandé de me présenter aux élections fédérales pour me nommer trésorière adjointe dans le but de remplacer la trésorière du moment à la fin du mandat mais les circonstances en ont décidé autrement.*

En effet, dès décembre 2008, la trésorière, victime d'une dépression nerveuse, a décidé de démissionner et le Président m'a demandé de la remplacer.

Je suis revenue en Aquitaine fin 2009 où je n'avais plus de rôle opérationnel, incompatible avec le poste de trésorière de la Fédération.

Jean Reynal m'a demandé plusieurs fois de reprendre le rôle de trésorière car il se sentait seul, il avait même envie que nous inversions les rôles mais je ne le souhaitais pas car je savais que la trésorerie avait à nouveau dérapé et qu'il allait à nouveau falloir que j'entre dans le rôle de la méchante !

*Mais, encore **un défi**, malheureux, le décès de Jean et sa demande que je reprenne les rênes en raison de ma connaissance des dossiers.*

Tout d'abord en tant qu'intérimaire puis après que vous m'avez fait confiance, l'équipe et moi avons relevé ce défi compliqué.

Complicé pour des raisons d'ordre psychologique car il est très compliqué de faire admettre le changement déjà d'une manière générale, mais encore plus après un choc aussi terrible que la disparition brutale d'une personne avec laquelle on a passé des moments très heureux et à qui on était très attaché.

Mais ce changement était obligatoire tant pour des raisons de contraintes qui m'étaient propres que pour des raisons financières.

*Reprise des règles de fonctionnement que la lassitude de Jean avait un peu oubliées, reprises des règles liées à la responsabilité employeur/salarié, reprise des règles de fonctionnement financier, mon absence physique en raison de contraintes qui n'étaient pas celles de Jean, développement d'actions autres que les compétitions, arrivée de nouvelles têtes, déménagement et, lorsque tout se plaçait un peu
la fusion !*

Néanmoins, grâce à toute l'équipe et malgré des tiraillements inévitables, je pense que nous avons rempli notre contrat.

Si nous reprenons d'un côté ce que je vous avais promis lors de l'AG électorale de juin 2012 et d'un autre les grandes lignes du projet validé à l'AG de septembre 2014, nous n'avons pas tout terminé mais nous avons bien avancé sachant que nous avons dû démarrer avec un an de retard en raison des circonstances et que nous avons arrêté un an plus tôt en raison de la fusion !

- *Nous avons rééquilibré les finances pour lancer les projets prévus :*
- *Démarré et développé l'ERFAN*
- *Mis en place des actions de formation pour les entraîneurs et pour les bénévoles*
- *Mis en place et développé la labellisation avec un soutien financier de plus en plus important pour les clubs*
- *Pérennisé le soutien financier aux départements*
- *Elaboré un projet de développement de la natation en Aquitaine en assurant la répartition des missions région/départements/clubs*
- *Maintenu la politique sportive*
- *Maîtrisé les charges du pôle pour en assurer sa pérennité*
- *Développé les actions sportives régionales*
- *Permis l'organisation de manifestations nationales en Aquitaine*
- *Participé à la mise en place d'actions interrégionales pour toutes les disciplines*
- *Mis un accent particulier sur les actions en lien avec le service équipements de la Fédération pour soutenir les projets de piscines lancés par les collectivités*
- *Soutenu les actions "J'Apprends à Nager"*
- *...*

Nous n'avons donc pas à rougir et je remercie sincèrement tous les membres de l'équipe régionale, élus salariés et cadres qui m'ont accompagnée ainsi que vous, tous les clubs, qui ont accepté d'entrer dans ce projet.

A très bientôt pour d'autres aventures en Nouvelle-Aquitaine, si vous le souhaitez."

3 – APPROBATION DU PV DE L'AG DU 4 SEPTEMBRE 2016 ET DES REUNIONS DE COMITE DIRECTEUR DES 2 SEPTEMBRE ET 29 OCTOBRE 2016

Tous les PV tant de l'Assemblée Générale que des réunions du Comité Directeur ou du Bureau ont été transmis.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale du 4 septembre 2016 est validé à l'unanimité (annexe)

Les procès-verbaux des comités directeurs des 2 septembre et 29 octobre sont validés à l'unanimité (annexe).

4 – VALIDATION DES DOCUMENTS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2015/2016

Le trésorier Jacques BOUSQUET fait lecture du rapport financier (en annexe).

Les tableaux détaillant le compte de résultat global et analytique ainsi que le bilan fourni par le comptable ont été transmis en amont (annexe).

Aucune question n'est soulevée par la salle.

5 - RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Jacques MALLET, vérificateur aux comptes, fait lecture du rapport du contrôle des comptes vérifiés par Catherine GROJEAN et lui-même et donne quitus à la présidente, au trésorier et au comité directeur pour leur gestion (annexe).

6 - ADOPTION DU COMPTE DE RESULTAT

Les documents financiers et le résultat de l'exercice 2015/2016 sont validés à l'unanimité

7 - QUESTIONS DIVERSES

Joël FLAMARION explique aux clubs les différents labels possible et les incite à compléter leur dossier le plus rapidement possible, la date limite étant fixée au 9 janvier.

La Présidente précise que les aides que reçoivent les clubs dans le cadre de cette labellisation font partie des actions spécifiques du Comité d'Aquitaine, qu'elles sont garanties par le traité de fusion jusqu'au 15/09/2017 mais que ce sera à la nouvelle équipe élue le 18 février de statuer sur leur pérennisation au-delà.

Joël FLAMARION précise que ce concept de labellisation peut être un levier pour les relations entre les clubs et les municipalités.

Christophe EYQUEM, éducateur d'EYSINES AQUA PLUS, a un sentiment d'injustice face au processus ENF qui a, pour lui, été mis en place pour valoriser les structures mais le programme sportif actuel ne permet pas aux petits clubs d'évoluer dans de bonnes conditions. Sur tous les licenciés, une petite partie nage et le reste est du "cadeau" à la FFN et cela le dérange beaucoup. Il n'est pas d'accord avec l'instance fédérale. Ils font des déplacements pour 1h30 de réunion ce qui est inadmissible...

Hélène répond qu'il y a une commission fédérale courant janvier, que l'organisation des N2Q1 a été du grand n'importe quoi. Au niveau de la natation course, c'est la DTN qui dirige tout et ce sont des gens du Ministère. Il est difficile de construire des choses avec des personnes dont nous ne sommes pas leurs employeurs. Ce sont des dysfonctionnements qu'on ne peut pas maîtriser.

9 - REMISE DES RECOMPENSES FEDERALES ET REGIONALES

La Présidente procède ensuite à la remise des récompenses fédérales de la saison 2015/2016 attribuée sur proposition du Comité Régional

Elle précise que tous les ans elle doit proposer des noms mais que parmi ceux-ci peu sont retenus par la commission des récompenses de la FFN aussi le Comité Directeur aquitain a décidé de proposer des récompenses régionales pour récompenser tous ceux qui ont beaucoup donné au fil des ans et qui n'ont jamais.

Elle remercie tous les récipiendaires pour leur investissement au service de notre discipline.

Se voient remettre des diplômes de reconnaissance fédérale :

- Christophe EYQUEM (Eysines Aqua +)
- Marie-Claude MALLET (AS Ambarès)
- Marie-Pierre MINVIOLLE (Elkar 64)
- Michel ROUART (Urkirolak)

Une médaille de bronze :

- Mauricette BOISSEAU (SA Mérignac)
- Audrey DAULE (Union St Bruno, poloïste sélectionnée en équipe de France au tournoi qualificatif pour les JO)
- Laurène DERENTY (Union St Bruno, poloïste sélectionnée en équipe de France au tournoi qualificatif pour les JO)
- Louise GUILLET (Union St Bruno, poloïste sélectionnée en équipe de France au tournoi qualificatif pour les JO)

Une médaille d'argent :

- José BURGETTE (Serres-Castet)
- Jean-Louis THOREMBEY (Val de l'Eyre).
-

Se voient remettre des diplômes de reconnaissance régionale :

Pour la Dordogne

Sarah BIL (Sarlat), Serge MOREAUD (Sarlat), André BARUT (Montpon), Baptiste GACHE (Bergerac), Sylvie LAROCHE (ACAP), Bruno VENTADOU (St Astier), Cyril LAPIERRE (ACAP), Guy ISSOT (COPO), Mathilde ISSOT (COPO), Pascal MEYER (ACAP), Patrick HEYER (ACAP), Philippe BOILEAU (Bergerac).

Pour la Gironde :

Jacques BOUSQUET (D3A), Méлина PAPAMICAEL (ASCPA), Mylène THOREMBEY (Val de l'Eyre), Nicolas RINCON-JIMENEZ (Ornon Natation), Philippe VIDAILLAC (AS Ambarès), Yann BROCHEN (Girondins)

Pour les Landes :

Christophe FAURE (St Pierre du Mont), Dominique PHILIPPEAUX (Stade Montois), Guylain TISSIER (Stade Montois), Xavier DANDI (Mimizan).

Pour le Lot-et-Garonne :

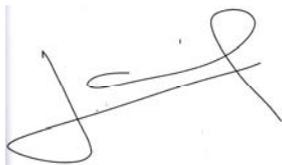
Anne-Marie FREYTET (Agen), Berthe SALLELES (Nérac), Catherine BOQUET (Villeneuve/Lot), Christiane LABANSAT (Villeneuve/Lot), Corinne BEGUERIE (Villeneuve/Lot), Delphine BARBAZANGE (Casteljaloux), Jean-Marc LANDAIS (Agen), Jean-Marc PHILAIRE (Agen).

Pour les Pyrénées-Atlantiques :

André ROMERO (Dauphins section Paloise), Marc DEBERGHES (Dauphins section Paloise), Bruno VANOOTEGEM (Serres-Castet), Guy LABOURDETTE (Aqualons), Lisbeth LOUVET (Orthez-Mourenx)

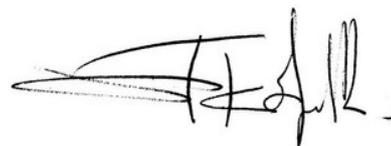
Fin de la séance à 16h10.

Le secrétaire Général



Daniel REY

La Présidente



Hélène TACHET des COMBES

ASSEMBLEES GENERALES DU COMITE D'AQUITAINE DE NATATION 7 janvier 2017 MONT DE MARSAN					DEBUT 14H40 APPEL NOMINAL										DEBUT : 16H13				DEBUT AG ORD. : 16H42	
					AG ORDINAIRE										AG EXTRAOR. DE FUSION a adoption des résolutions				APP PREV COMMUN	
					DOC FINANCIERS										1 19					
CLUBS ET NOMBRE DE VOIX					VAL PV	VAL PV	VAL PV	PL COMP	RES CERFA	DOC SYNT	RAPP TRE	RAP CONT COMP	OK POUR TOUTES LES RESOLUTIONS							
					CD 2/09	AG 4/9	CD 29/10													
					NOMBRE		PRESIDENT		REPRESENTANT											
					VOIX	Licences	NOM	NOM												
69 clubs																				
11	1	ACAP PERIGUEUX	11	453	Patrick HEYER	HUGUETTE GAULIN	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	332	332		
7	1	CN BERGERAC	7	259	Gilles QUINTIN	LAURENT PASCAUD	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
0	NA	CN MONTPON MENESTEROL	0 (3)	55	André BARUT		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
4	1	COPO PERIGUEUX	4	113	Lucette ISSOT		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	1	CN ST ASTIER	3	88	MARYSE PAGENOT															
3	1	UNION SARLAT NATATION 24	3	77	Serge MOREAUD	SARAH BIL														
3	1	AS AMBARES	3	73	Philippe VIDAILLAC															
0	A	ANDERNOS ESPADONS	11	461	Marc BEAUDOUIN															
2	1	ARCACHON NATATION	2	40	Gérard LABORDE															
0	A	CMO BASSENS	6	248	Marilyne PUYALON															
3	1	US BAZAS	3	86	Dominique CLEMENI	BRIGITTE LAPORTE														
9	1	ES BLANQUEFORT	9	370	Jacques LAFOUGERE															
6	1	BORDEAUX ETUDIANT CLUB	6	242	Christian PIERRAT															
4	1	COQS ROUGES BX	4	111	Philippe DE CUENDIAS															
5	1	S.B.B.B. BX	5	152	Ismaël TAKE BEKIMA															
12	1	GIRONDINS BORDEAUX	12	567	JEAN Jacques SALANAVE															
13	1	UNION SAINT BRUNO BX	13	663	Michel METAY															
12	1	US LE BOUSCAT	12	507	Denis SEURIN															
8	1	EYSINES AQUA PLUS	8	327	Corinne PERALDI	CHRISTOPHE EYQUEM														
0	NA	US CENON RIVE DROITE	0 (4)	120	Bernard PALLAS															
5	1	MARSOUINS DE LANGON	5	192	Patrick ARDURAT	DANIEL REY														
7	1	AS LIBOURNE	7	275	Thomas DEBACQUE															
6	1	LORMONT NATATION	6	235	Séverine PHILIPPE															
14	1	SA MERIGNAC	14	702	Mauricette BOISSEAU	JEAN BOISSEAU														
9	1	ASC PESSAC	9	378	Melina PAPAMICHEL	CHRISTINE TRINET														
4	1	AS LATESTIE	4	135	Sébastien GIE	MARC GOSSELIN														
9	1	AS ST MEDARD EN JALLES	9	393	Bernard MOUQUOT															
5	1	BASSIN MEDOCAIN	5	189	Frédéric LONG															
4	1	LES SIRENES D'ORNON	4	133	Françoise VIERGE															
4	1	VAL DE L'EYRE	4	109	Eric LAVASTRE															
6	1	CN TALENCE	6	248	Jacques MALLET															
0	A	PESSAC NAT SYNCHRO	4	118	Fabrice BONNET															
10	1	ORNON NATATION	10	440	Nicolas RICON - GIMENEZ															
0	VIII	ASSOCIATION D 3 A	0 (0)	52	Jacques BOUSQUET															
3	1	BORN ET EAU CLUB MIMIZAN	3	91	Xavier DANDI															
5	1	CN BISCARROSSE	5	154	THIERRY FOREST															
0	A	CN HAGETMAU	3	76	Marie LAHITTE															
3	1	CN HAUTE LANDE SORE	3	62	Isabelle DUPUY															
6	1	DAUPH. ST PIERRE DU MONT	6	222	Christophe FAURE	MARIE France TROMAS														
5	1	IMACS NATATION	5	193	Magali BOTTON															
0	NA	PS TARUSATE	0 (3)	89	Vincent CRAPOULET	NON VOTANT														
0	NA	SN PEYREHORADE	0 (3)	61		NON VOTANT														
5	1	STADE MONTOIS NATATION	5	191	Marc DERHI															
0	A	US GRENADE S/ADOUR	2	43	Jean-Jacques LAMOTHE															
0	A	US POUILLON	3	68	Christelle GUILHEMOTONIA															
1	1	CASTELO NAGE	2	25	Delphine BARBAZANGE															
3	1	CLUB ALBRET NATATION	3	97	Berthe SALLELES															
6	1	CN VILLENEUVE/LOT	6	203	Corine BEGUERIE															
6	1	MARMANDE NATATION	6	213	Bénédicte BOUSCASSE															
9	1	SU AGEN	9	353	Pierre LEGROS															
0	A	TONNEINS NATATION	2	48	Vincent BLASCO															
10	1	ANGLT OLYMPIQUE	10	433	Joël FLAMARION															
13	1	AQUALONS BARRACUDAS	13	630	Véronique THEYS															
4	1	ASPTT PAU	4	139	Magali BESSEQUE	DOMINIQUE LILLE														
5	1	ASSO URKIROLAK CIBOURE	5	164	Michel ROUART															
7	1	AVIRON BAYONNAIS	7	278	Patrick CARREY															
5	1	BIARRITZ OLYMPIQUE	5	192	Guillaume TARRAT															
0	NA	BIDACHE SPORTS	0 (2)	43	Pascal LARRICART															
3	1	CERCLE DES NAGEURS GARLINOIS	3	69	Claire LABAT	BASTIEN LAMARCHE														
0	NA	CN CAMBO	0 (3)	64	Michel CAVILLON															
0	A	CN HENDAYE	7	251	Florence VERGEZ															
2	1	C DES NAGEURS JURANCONNAIS	2	75	Laurence SOM															
12	1	DAUPHINS SECTION PALOISE	12	539	André ROMERO	MARC DEBERGHES														
10	1	ELKAR 64 Hasparren	10	406	Joël CARLIER															
9	1	ESPERANCE SERRES CASTET	9	375	José BURGUETE															
6	1	OLORON NATATION 64	6	215	Michel MARTY	BERARD VERON-DURAND														
4	1	ORTHEZ MOURENX NATATION	4	124	Lisbeth LOUVET															
2	1	PAU NATATION	2	47	Betty TURON	MAIDER CHASSANY														
0	A	SA MAULEON NATATION	4	101	Jean-Patrick GARCIA															
			TOTAL DES VOIX ET LICENCES		375	14945														
			Quorum:		189															

Présentation des modalités de candidature et du mode d'élection du 18 février 2017

OK

KO

ABSTENTION

FIN 16H42

Procès-Verbal
de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire
du Comité d'AQUITAINE de NATATION
du 7 janvier 2017
Château de Nahuques
à MONT DE MARSAN - 40000

I – APPEL NOMINAL DES CLUBS

Le Secrétaire Général procède à l'appel nominal des clubs, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer car le quorum est atteint.

Voir tableau en annexe ci-dessus.

2 – EXAMEN ET APPROBATION DE LA FUSION DES COMITES AQUITAINE, LIMOUSIN ET POITOU-CHARENTES DE NATATION

Rapport de présentation :

Il vous est rappelé que :

- **Les Comités d'Aquitaine, du Limousin et Poitou Charentes de Natation** ont pour mission d'organiser, promouvoir et développer la pratique de la natation sur leur territoire respectif ;
- leur ressort territorial résulte des dispositions de l'article R. 131-3 du Code du sport et de l'annexe I-5 portant statuts-types des fédérations qui prévoit que le « *ressort territorial [des Comités Régionaux] ne peut être autre que celui des services déconcentrés du ministère chargé des sports que sous réserve de justifications et en l'absence d'opposition motivée du ministre chargé des sports.* » ;
- à la suite de l'adoption de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et diminution du nombre de régions de 22 à 13, le Ministère des sports a exigé que l'ensemble des Comités Régionaux et Départementaux des Fédérations sportives respecte le nouveau découpage territorial et procède aux opérations de rapprochement nécessaires.

C'est dans ce contexte que **les 3 Comités** se sont rapprochés pour organiser les conditions de cette fusion, au travers notamment d'un comité de pilotage et de groupes de travail spécifiques communs, avec le soutien de la FFN et de conseils juridiques et financiers externes.

Ces travaux préparatoires ont permis d'aboutir à la rédaction d'un projet de traité de fusion, soumis à votre approbation, lequel contient notamment les dispositions relatives :

- aux conséquences du rapprochement au plan juridique et comptable pour chacune des parties et plus particulièrement la transmission universelle du patrimoine **des Comités Aquitaine et Poitou-Charentes au bénéfice du Comité Limousin** et leur dissolution sans liquidation (article 2) ;
- aux dates d'effet du rapprochement au plan comptable et fiscal (rétroactive au 1^{er} janvier 2017), ainsi que juridique (à la date de la dernière des assemblées générales des parties concernées) (article 2.3) ;
- aux conséquences du rapprochement sur les salariés ; les contrats de travail des salariés **des Comités Aquitaine et Poitou Charentes** étant simplement transférés au **Comité Limousin** (article 4.4) ;
- aux actifs nets transférés par les **Comités Aquitaine et Poitou-Charentes au bénéfice du Comité Limousin**, lesquels s'élèvent respectivement à 109 951 € et 131 826 € (article et annexe 3.2) ;

- aux contreparties des apports effectués par les **Comités Aquitaine et Poitou-Charentes** au **Comité Limousin**, ce dernier s'engageant notamment à affecter l'ensemble des biens et droits apportés exclusivement à la réalisation de son objet statutaire, à assurer la continuité de l'objet des **Comités Aquitaine et Poitou-Charentes** et à admettre comme membres de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, sauf manifestation de volonté contraire de leur part, tous les membres des **Comités Aquitaine et Poitou-Charentes**, avec continuité de leur adhésion pour la saison 2016/2017 (article 6) ;
- à la neutralité fiscale du rapprochement (à l'exception de la contribution de sécurité immobilière de 0,1%) (article 8.3) ;
- aux principes de gestion opérationnelle pour la saison 2016/2017, que nos Comités ont préparé de façon concertée et au titre de laquelle seront notamment maintenus les règlements et droits divers applicables dans chacun des Comités avant la fusion (article 5.5) ;
- aux principes de gouvernance pour la saison 2016/2017 qui constituera une saison transitoire ; la Ligue Nouvelle-Aquitaine issue du rapprochement étant par exemple administrée par un comité directeur et un bureau transitoires, réunissant les membres respectifs des trois Comités jusqu'à l'assemblée générale électorale devant se tenir le 18 février 2017 (article 5.5) ;
- aux nouveaux statuts de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, également soumis à l'approbation du Comité absorbant, lesquels prévoient notamment les dispositions relatives à la gouvernance et à la période transitoire, à l'objet, au siège, à la dénomination et au territoire (annexe 2.4).

Cette fusion deviendra définitive au jour de son approbation par la dernière des trois assemblées générales.

Résolutions amenant l'approbation de la fusion et la dissolution du Comité d'Aquitaine de Natation :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts pour statuer sur la dissolution (article 9 bis de la loi du 1^{er} juillet 1901) ;

Connaissance prise du projet de traité de fusion en date du 29 octobre 2016, du rapport de présentation de l'opération et de la présentation de la réforme territoriale ;

- ✓ **approuve à l'unanimité** dans toutes ses dispositions le projet de traité de fusion conclu entre le Comité d'Aquitaine (ComAQ), du Limousin (ComLIM) et Poitou Charentes (ComPC) de Natation, en ce compris ses annexes, aux termes duquel le ComAQ et le ComPC font apport au ComLIM, à titre de fusion-absorption, de l'intégralité des éléments d'actifs et de passifs composant leur patrimoine ;
- ✓ **approuve à l'unanimité** la transmission universelle du patrimoine du ComAQ au ComLIM, ainsi que l'estimation qui en a été faite, sur la base des valeurs nettes comptables résultant de l'arrêté des comptes au 15 septembre 2016 du ComAQ, des éléments d'actif apportés (soit 268 184 euros) et des éléments de passif pris en charge (soit 158 233 euros), soit un actif net apporté égal à 109 951 euros ;
- ✓ **approuve à l'unanimité** la transmission universelle du patrimoine du ComPC au ComLIM, ainsi que l'estimation qui en a été faite, sur la base des valeurs nettes comptables résultant de la situation comptable intermédiaire au 31 août 2016 du ComPC, des éléments d'actif apportés (soit 227 521 euros) et des éléments de passif pris en charge (soit 95 695 euros), soit un actif net apporté égal à 131 826 euros ;

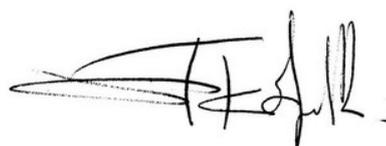
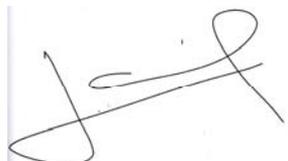
- ✓ **approuve à l'unanimité** la fixation de la date d'effet rétroactif de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2017, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par le ComAQ et le ComPC, entre le 1^{er} janvier 2017 et la Date de Réalisation ci-après définie, seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge du ComLIM et considérées comme accomplies par ce dernier depuis le 1^{er} janvier 2017 ;
- ✓ **prend acte**, que d'un point de vue juridique, la fusion deviendra définitive au jour de la réalisation de la dernière des conditions suspensives ci-après, cette date étant considérée comme la « **Date de Réalisation** » :
 - approbation de la fusion par l'assemblée générale du ComLIM devant se tenir ce jour 7 janvier 2017 ;
 - approbation de la fusion par l'assemblée générale du ComPC devant se tenir ce jour 7 janvier 2017 ;
 - approbation ce même jour 7 janvier 2017 de la fusion par la présente assemblée générale du ComAQ ;
- ✓ **prend acte**, conformément au projet de traité de fusion et en conséquence de la fusion, que le Comité du Limousin s'engage notamment à :
 - affecter l'ensemble des biens et droits apportés exclusivement à la réalisation de son objet statutaire ;
 - assurer la continuité de l'objet des ComAQ et ComPC ;
 - admettre comme membres du Comité du Limousin devenu Ligue Nouvelle Aquitaine de Natation, sauf manifestation de volonté contraire de leur part, tous les membres des anciens Comité, avec continuité de leur adhésion pour la saison 2016/2017 (article 6) ;
- ✓ **prend acte**, conformément aux dispositions transitoires figurant au projet de traité de fusion (article 5.5) et sous la condition suspensive de réalisation de la fusion, que les membres des Comités Directeurs du ComAQ et du ComPC, en fonction à ce jour, seront nommés par le ComLIM membres de droit du Comité Directeur du ComLIM devenu Ligue Nouvelle Aquitaine de Natation et ce, de la Date de Réalisation de la Fusion jusqu'à la prise de fonction du Comité Directeur qui sera élu par l'assemblée générale électorale devant se tenir le 18 février 2017 ;
- ✓ **prend acte** également, que les membres des commissions disciplinaires du ComAQ et du ComPC seront membres de la commission disciplinaire du ComLIM devenu Ligue Nouvelle Aquitaine de Natation jusqu'à la fin de la saison 2016/2017. Ces membres seront plus particulièrement chargés de juger les faits disciplinaires commis par tout licencié d'un club affilié dans leur Comités respectifs, antérieurement à la fusion. Il en sera ainsi également pour les membres de toute commission (autre que disciplinaire) de chacun des Comités ;
- ✓ **prend acte** qu'en vue d'assurer une continuité sur la saison 2016/2017, les règlements, barèmes et droits divers (disciplinaires, sportifs, financiers, etc) de chacun des Comités sont maintenus pour la saison 2016/2017, pour les personnes (clubs, licenciés, etc.) situées sur leurs territoires respectifs préalablement à la Fusion ;
- ✓ **approuve et adopte à l'unanimité** les statuts figurant en annexe 2.4 du projet de traité de fusion ;
- ✓ **décide à l'unanimité**, en conséquence de la fusion ainsi décidée et sous la condition suspensive de sa réalisation définitive, conformément aux dispositions de l'article 9 bis II de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et conformément aux statuts applicables, que le Comité d'Aquitaine de Natation sera dissout de plein droit, sans liquidation, du seul fait de la fusion à compter de la Date de sa Réalisation.

Fin de la séance à 16h40.

Le secrétaire Général, Daniel REY

La Présidente, Hélène TACHET des COMBES

niel F



Procès-Verbal
de l'Assemblée Générale Ordinaire
de la Ligue Nouvelle-Aquitaine Natation
Etablissement principal de Talence
du 7 janvier 2017
Château de Nahuques
à MONT DE MARSAN - 40000

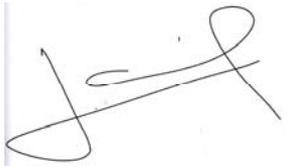
1 – VALIDATION DU BUDGET PREVISIONNEL COMMUN 2017

Après présentation du document (en annexe)

Validation à l'unanimité

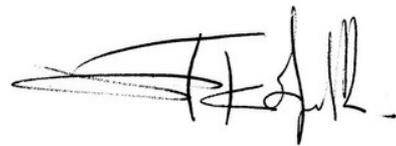
Fin de la séance à 16h45.

Le secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel REY', written over a light blue horizontal line.

Daniel REY

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hélène TACHET des COMBES', written over a light blue horizontal line.

Hélène TACHET des COMBES

2.1 BUDGET PREVISIONNEL DE LA LIGUE

NOUVELLE-AQUITAINE NATATION

Exercice 2017

date de début : 01/01/2017

date de fin : 31/12/2017

CHARGES	TOTAL	PRODUITS (1)	TOTAL
60 - Achat	149 641,00 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	39 000,00 €
Achats d'études et de prestations de service	92 421,00 €	Prestation de services	
Achats non stockés de matières et fournitures	41 290,00 €		
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Vente de marchandises	33 000,00 €
Fourniture d'entretien et de petit équipement			
Autres fournitures	15 930,00 €	Produits des activités annexes	6 000,00 €
61 - Services extérieurs	123 550,00 €	74- Subventions d'exploitation	358 957,00 €
Sous traitance générale	50 000,00 €	Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s) CNDS	162 303,00 €
Locations -Entretien et réparation	53 850,00 €	ARS	3 511,00 €
Assurance	6 800,00 €	Région(s):	154 393,00 €
Documentation	12 900,00 €	Département(s):	3 000,00 €
Divers		Commune(s):	
		Intercommunalité :	1 500,00 €
62 - Autres services extérieurs -	328 080,00 €	Organismes sociaux (à détailler):	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	35 550,00 €		
Publicité, publication	4 000,00 €	Fonds européens :	
Déplacements	259 480,00 €		
missions		Emplois aidés :	
Frais postaux et de télécommunications	4 000,00 €		
Services bancaires, autres -	16 500,00 €	Partenariats privés :	3 150,00 €
Divers	8 550,00 €	- Mécénats :	
		- Sponsoring :	
63 - Impôts et taxes	2 300,00 €		
Impôts et taxes sur rémunération	2 300,00 €	Autres recettes (précisez) FFN	31 100,00 €
Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel	331 134,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	1 244 208,00 €
Rémunération des personnels,	237 004,00 €	Dont cotisations	
Charges sociales	92 810,00 €		
Autres charges de personnel	1 320,00 €		
65- Autres charges de gestion courante	670 770,00 €	76 - Produits financiers	6 570,00 €
66- Charges financières	42 860,00 €	77 - Produits exceptionnels	
67- Charges exceptionnelles		78 - Reprises amortissements/provisions	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	400,00 €	79 - transfert de charges	
TOTAL CHARGES PREVISIONNELLES	1 648 735,00 €	TOTAL DES PRODUIS PREVISIONNELS	1 648 735,00 €
86- Emplois des contributions volontaires en nature	197 000,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	197 000,00 €
Secours en nature		Bénévolat	109 000,00 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	88 000,00 €	Prestations en nature	88 000,00 €
Personnel bénévole	109 000,00 €	Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES	1 845 735,00 €	TOTAL DES PRODUITS	1 845 735,00 €

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Comité Régional de Natation du Limousin
Samedi 7 janvier 2017 à 10 h 00 – GAÏA/LIMOGES

PROCES-VERBAL

Les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire se sont déroulées en présence de :

Madame Huguette TORTOSA	Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine
Madame Geneviève MANIGAUD	Députée Limoges Métropole
Madame Sylvie ROZETTE	Adjointe au Maire de Limoges, Chargée de la Jeunesse et des Sports
Madame Annie DARDILHAC	Vice-présidente de la CC Porte Océane du Limousin - Chargée des sports
Monsieur Régis FOSSATI	Président du CROS Limousin
Madame Danielle BEAUBERT	Comité Régional Handisport Limousin

COMITE DIRECTEUR

Membres présents

Monsieur Armand DUTHEIL	Président
Madame Paulette FERNEZ	Vice-Présidente Déléguée
Monsieur Michel BRISEMURE	Secrétaire Général
Madame Monique BRISEMURE	Secrétaire Adjointe
Monsieur Gilles AULIDI	Trésorier Général
Monsieur Didier HEBERT	Vice-Président
Madame Cécile ROUSSIN	Vice-Présidente
Monsieur Jacques BOULESTEIX	Membre
Monsieur Jean-Luc CITERNE	Membre
Madame Isabelle COURIVAUD	Membre
Madame Françoise COURTIN	Membre
Monsieur Marcel DALLAY	Membre
Madame Colette DELHOUME	Membre
Madame Nathalie FAVREAU	Membre
Madame Nathalie FRUGIER	Membre
Monsieur Laurent LAMANILEVE	Membre
Monsieur Emmanuel NARDOUX	Membre
Madame Christiane RIVRIE	Membre
Monsieur Alain ROUANET	Membre

Membres excusés

Monsieur Phaly CHUM	Membre médecin
Madame Carole COLIN NOAILHAC	Membre

Membres absents

Monsieur Lionel DUCHER	Membre
Madame Isabelle FRAYSSE	Membre
Monsieur Christophe LEPOUTRE	Membre
Monsieur Laurent MANGUIN	Membre

Assistent

Madame Huguette TORTOSA
Madame Geneviève MANIGAUD
Madame Sylvie ROZETTE
Madame Annie DARDILHAC
Monsieur Régis FOSSATI
Madame Danielle BEAUBERT

Madame Anne CITERNE
Madame Guilhaine SEBILLOTTE
Madame Delphine AUBERT-DAUDY

Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine
Déléguée Limoges Métropole
Adjointe au Maire de Limoges, Chargée de la Jeunesse et des Sports
Vice-présidente de la CC Porte Océane du Limousin
Président du CROS Limousin
Comité Régional Handisport Limousin

DR-D-JSCS - CTS Coordinatrice
Coordinatrice ERFAN Limousin
Entraîneur Dauphins Aixois

Excusés

DR-D-JSCS NOUVELLE-AQUITAINE

Monsieur Aurélien CURBELIER
Monsieur Eric VARIENGIEN

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Monsieur Gérard VANDENBROUCKE

Conseils Départementaux

Monsieur Pascal COSTE
Madame Valérie SIMONET
Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

Communautés de Communes

Monsieur Alain DARBON
Monsieur Joël RATIER

Villes

Monsieur Frédéric SOULIER
Monsieur Michel VERGNIER
Monsieur Emile Roger LOMBERTIE
Monsieur Bernard COMBES

Fédération Française de Natation

Monsieur Francis LUYCE

Lycée Léonard Limosin

Monsieur Alain DELOST

Comité Régional

Monsieur Fabien LE BEC

DR-D-JSCS ALPC – Responsable du Pôle Sport – Site de Limoges
DR-D-JSCS ALPC - CTN – Responsable Technique du Pôle Espoirs

1^{er} Vice-Président

Président du Conseil Départemental de la Corrèze
Présidente du Conseil Départemental de la Creuse
Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne

Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT
Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES VIENNE GLANE

Maire de la VILLE DE BRIVE LA GAILLARDE
Député Maire de la VILLE DE GUERET
Maire de la VILLE DE LIMOGES
Maire de la VILLE DE TULLE

Président de la FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

Provisieur

Entraîneur adjoint du Pôle « Espoirs »

ACCUEIL DU PRESIDENT

Monsieur Armand DUTHEIL remercie toutes les personnes présentes et fait part des excuses reçues.

ALLOCUTION DU PRESIDENT

**Monsieur le Directeur Régional, Départemental, de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,
Mesdames Messieurs les Représentants des Collectivités Territoriales,
Mesdames Messieurs les Conseillers Municipaux,
Mesdames, Messieurs, Chers Amis,**

Je vous remercie d'assister à cette ultime assemblée générale ordinaire du Comité Régional de Natation du Limousin... qui se poursuivra par l'assemblée générale extraordinaire.

Cette Assemblée générale clôture une Vie du comité Régional de natation du Limousin !

Tout à l'heure nous repartirons en LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION !

Assemblée générale située à une date que nous n'avons pas souhaitée mais qui s'impose pour régler les affaires courantes avant le grand mariage... de raison pas évident !

Nous vous prions de nous excuser de l'absence de certains comptes rendus de nos activités.

A la demande du cabinet d'expertise « Accord Sport » qui nous épaula pour la fusion absorption selon les règles de l'art :

- *les comptes « bilan » ont été en commun accord avec l'Aquitaine et le Poitou-Charentes arrêtés au 31 août 2016.*
- *le budget prévisionnel 2017 de la future Ligue Nouvelle-Aquitaine Natation est la somme des 3 budgets prévisionnels des trois comités de 2016.*

Au 1er janvier 2016 les députés ont découpé la France métropolitaine de 22 en 13 régions par fusion.

Centré sur les métropoles et pôles d'excellence, appuyé sur des raisons économiques et financières visant à placer la France et les régions dans la compétition européenne dans le cadre d'une politique d'austérité, politique de l'offre et de réduction des dépenses publiques – ce découpage n'apporte pas de solutions à la crise actuelle.

- *Il ne répond pas aux besoins de la population.*
- *Il ne répond pas non plus aux besoins de la natation...*
- *Baisse du CNDS, baisse des aides des collectivités territoriales et locales ... Extension des déplacements et des frais occasionnés ... nous en avons déjà ressenti les effets.*

Donc pour nous bénévoles de la natation du Limousin nous sommes dans l'obligation de fusionner avec l'Aquitaine et le Poitou-Charentes et ne pas compter les Km, notre temps dans nos déplacements...

Aujourd'hui nous allons en AG extraordinaire, adopter le projet de fusion absorption et les statuts de la LIGUE NOUVELLE -AQUITAINE NATATION par une résolution.

Ce n'est plus un secret vous le savez, c'est le Comité du Limousin qui absorbe et assume la présidence de la ligue à partir d'aujourd'hui jusqu'aux élections du nouveau Comité Directeur et du Président à l'AG électorale du 18 février 2017 à Artigues près Bordeaux... sauf bien sûr le rejet qui pourrait jaillir dans l'une des 3 assemblées qui se

tiennent aujourd'hui sur les 3 ex-régions. Cela ne changerait rien à l'issue fatale obligée sinon que rajouter du temps au temps ... et du travail aux bénévoles !

Même le résultat du référendum sur le traité de Lisbonne a été suivi par une épidémie d'amnésie !

Depuis plus d'un an nous avons formé un Comité de Pilotage composé de 3 membres de chacune des régions Madame **Hélène TACHET-DESCOMBES**, Messieurs **Daniel REY** et **Jean Louis THOREMBAY** pour l'Aquitaine, Madame **Laurette BERTON** et Messieurs **Jimmy PERSIGANT** et **Karl BOUCQUAERT** pour le Poitou-Charentes, Messieurs **Michel BRISEMURE**, **Jacques BOULESTEIX** et moi-même pour le LIMOUSIN épaulés par le cabinet « Accord Sport ».

Nous nous réunissons mensuellement à Montlieu La Garde en Charente-Maritime pour mener à bien ce passage imposé en laissant le moins possible de problèmes en chemin ... Mais il n'y a pas de secret nous ne sommes pas au bout de nos peines... nous n'avons pas non plus pu être super-efficaces et productifs !

Des commissions se sont aussi rencontrées pour gérer le « courant » des actions de cette saison.

Nous n'avons pas pu encore établir un état des faits précis de nos activités passées pour permettre à la future équipe de la nouvelle de **Ligue** de bâtir un projet, un plan de développement pour la suite.

Dans cette nouvelle organisation territoriale nous ne possédons pas tous les rouages pour composer la vie et l'animation sportives et institutionnelles. Le devenir des départements, les relations, dans la Ligue, dans la nouvelle Inter Régions avec **Occitanie**...

Comment s'organiser dans ce nouvel espace pour le bénéfice de nos clubs de nos licenciés là se situe bien le plus important ... mais la tâche est ardue.

Les discussions et propos des uns et des autres recueillis sur les bords de bassins nous amènent à nous appuyer sur nos anciennes entités territoriales en restant ouvert aux clubs « limitrophes » pour mener notre activité. On les baptisera si besoin provinces, secteurs, pays...

Tout ce travail à réaliser au plus près des clubs avec les départements incombera aux futurs élus à la **Ligue Nouvelle -Aquitaine Natation**.

Ce dur passage n'est pas ignoré des institutions de la Région ou du Ministère puisqu'il nous a été demandé pour la présentation des dossiers de subventions de ne pas être plus royalistes que le roi pour cette saison.

Je ne vais pas m'éterniser sur ce sujet d'autres précisions vous seront aussi apportées tout à l'heure sur la gestion de la vie des cinq semaines qui nous attendent à compter de ce jour jusqu'au 18 février 2017. Après le salut viendra-t-il du nouveau Comité Directeur de la LIGUE, du moins il en aura la charge !

A préciser : de même que l'AG Fédérale Elective se tiendra le dimanche 2 avril 2017 dans les locaux du **CNOSF à PARIS Charléty** avec seulement trois délégués pour notre Ligue.

Le Comité pendant cette saison a aussi assumé l'activité de rigueur de la vie de l'association sur son territoire.

10 Clubs sur 14 vont être labellisés sur les activités de la dernière saison :

Faire du 100% est du domaine de l'impossible (critères à honorer ne sont pas à la portée de tous dans les clubs ruraux déterminant dans la vie sociale) mais on doit pouvoir espérer sur 2 de plus.

Merci à **Anne CITERNE** CTS coordonnatrice, **Cécile ROUSSIN** (Présidente du CD 87), **Carole COLIN NOILHAC** (Présidente du CD19) et **Didier HEBERT** (Président du CD 23) qui ont aiguillonné les présidents des clubs du Limousin pour entrer dans la démarche avec un sprint efficace pendant les fêtes de fin d'année qui a finalisé ces labellisations.

C'est un élément important qui sera un des critères pour les soutiens et les aides que peuvent apporter les collectivités au sein des clubs. Déjà que financièrement elles serrent les cordons de la bourse il va falloir être vigilant et se mettre en marche dans ces directives pour pouvoir exister.

De plus, le **Pacte Commun de Progression** a été proposé par la FFN aux Régions qui n'ont pas eu de modification géographique avec un effet financier substantiel dont une partie devrait retourner dans les clubs.

Nous serons en course cette année avec la **Ligue Nouvelle-Aquitaine Natation** et la labellisation est un critère fort pour la redistribution de la dote.

L'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation (ERFAN) en lien avec la **Fédération Française de Natation**, propose des formations aux métiers de la natation pour répondre aux besoins des clubs et des structures nautiques.

Depuis 2003, **l'ERFAN** participe au développement de la politique sportive de la **FFN** lien en matière de formation, assurant ainsi une cohérence sur l'ensemble du territoire national.

Sont proposées:

- Des formations s'adressant aux nageurs licenciés de la **FFN** lien avec les **Brevets Fédéraux**.
- Des **formations professionnelles** avec des **diplômes d'Etat** en partenariat avec la **DR-D-JSCS** lien pour les éducateurs sportifs intervenant dans les structures nautiques **BPJEPS AAN** et **DEJEPS natation course**.
- La **formation continue des entraîneurs** s'adressant aux professionnels, cadres et bénévoles des clubs, aidant ainsi ce tissu associatif à maintenir un niveau de qualité dans ses activités.
- **Dernier bébé né** et non du moindre porté par la FFN et son secteur de **développement et de la formation**, merci Anne, le diplôme de **moniteur sportif de natation** qui représente un moyen final ou de transition pour l'enseignement de l'entraînement à la natation contre rémunération...

Un moyen pour les clubs de se doter d'un encadrement compétent dans un cadre légal.

Certains clubs, mais trop peu encore se sont investis dans le « **Savoir Nager** » devenu « **J'Apprends à Nager** ».

Pas toujours facile mais toujours gagnant. C'est le pied à l'étrier pour se renforcer le nombre de licenciés et développer son activité natation et c'est aussi la base de notre existence.

Nager Forme Santé : de nombreuses enquêtes françaises et étrangères confirment les bienfaits d'une pratique régulière et adaptée de la natation au bénéfice de la santé. Six clubs en font l'expérience avec réussite.

Le Pôle Espoirs du Limousin se démène toujours dans l'attente de trouver un club support de proximité en Limousin.

Remerciements chaleureux au **Docteur Phaly CHUM** qui assumait bénévolement tous les suivis médicaux des nageurs avec compétence et gentillesse ... Sa disponibilité étant de plus en plus restreinte, il s'éloigne lentement de la structure.

Nous nous sommes retournés vers le **Docteur Christian FONTAINE** pour le suivi quotidien et le service de la **Médecine du Sport du CHU** pour les examens plus conséquents.

Un soutien aux entraîneurs et aux nageurs s'est réalisé avec le recrutement de deux jeunes Roxane VIGNAL et Thomas COLLURA dans le cadre du « Service Civique » pour l'accompagnement, le transport, les démarches citoyennes et l'aide au soutien scolaire en partenariat avec la Direction et les professeurs du Collège et Lycée Léonard Limosin.

LES REMERCIEMENTS

Difficiles de n'oublier personne car la liste est longue, mes excuses à ceux que je vais oublier.

C'est vrai que l'on s'engage dans ce cadre d'aides à la vie associative à l'éclosion de sportifs, c'est de plein gré avec ses convictions...

Mais mes devoirs de président de comité régional me demandent certaines obligations et c'est avec plaisir !

*Je dois au nom du **Comité Régional du Limousin de Natation** remercier les personnes extérieures à notre organisation mais qui nous apportent beaucoup, avec du professionnalisme, de la disponibilité et de la sympathie :*

*Nous portons une attention toute particulière sur le rôle mené par la **Direction Régionale, Départementale, de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale** pour les aides techniques et financières, l'écoute ponctuelle qu'elle nous apporte. On peut encore compter sur la conscience de service public et la compétence des agents de cette grande administration au service du bénévolat et du sport malgré les mutations (les locaux de proximité se vident) et la baisse des moyens qu'ils subissent.*

*La **Région NOUVELLE-AQUITAINE** pour les aides à la formation et aux emplois apportées sur notre discipline et l'hébergement sur le **Lycée RENOIR** qu'il serait souhaitable de prolonger le week-end.*

*Les **Conseils Départementaux de la Corrèze, de la Creuse, de la Haute-Vienne, Limoges Métropole** qui a réservé une place conséquente pour recevoir le Pôle, **la Mairie de Limoges** chez qui beaucoup s'entraîne ...*

*Sans oublier les structures d'entraînement de la **CORREZE** à **Brive** et **Tulle** de la **CREUSE** à **Guéret** et là aussi aux représentants de **l'Education Nationale locale** qui sont aussi investis dans le fonctionnement des sections sportives.*

Les municipalités ou Communautés de Communes Limoges Brive, Tulle, Ussel, Egletons, Guéret, La Souterraine, Limoges, Saint-Junien, Saint Léonard, Aixe sur Vienne !

*Les **Lacs de Saint-Pardoux, Vassivière et du Causse Corrèzien**, les municipalités et les personnels municipaux, des villes et communautés de communes. L'Education Nationale par les personnes que l'on côtoie le plus régulièrement*

- *Monsieur Alain DELOST, Proviseur du Lycée Léonard Limosin.*
- *Madame Virginie MADRANGE, Provisseure adjointe du Lycée Léonard Limosin.*
- *Madame Carole FATY-GARDES, Principale du Collège Léonard Limosin.*
- *Mesdames Christine FUSELIER et Monique FAURE le corps des enseignants, le Lycée Renoir tous fidèles supporters du **Pôle Espoirs, du CDEN et des structures scolaires.***

*Le mouvement sportif **CROS** Limousin avec le **CRIB** (Centre de Ressources et d'Informations pour les Bénévoles) et **IMPACT EMPLOI** qui réalise la gestion salariale des emplois et nous conseille dans la règlementation administrative et la formation.*

***Vert Marine** avec son personnel.*

***CHEOPS** qui héberge nos nageurs du Pôle dès qu'il y a des problèmes d'internat.*

Au nom du comité directeur je remercie nos deux techniciens mis à disposition, **Anne CITERNE CTS** souvent détachée à la **FFN**, **Eric VARIENGIEN CTN** directeur technique du Pôle, les salariés du comité, **Christiane, Guilhaine et Fabien** à qui on demande toujours un peu plus.

Vous toutes et tous bûcheuses et bûcheurs bénévoles, dans l'ombre, sous la pluie fraîche ou le soleil brûlant qui cumulez les fonctions sur la région, les départements et les clubs, vous méritez d'être félicités.

Il nous reste de beaux mais aussi durs jours en perspective, des préoccupations malheureusement se présentent ... Si nous avons eu la chance de recevoir des grands équipements, leur manque de disponibilités et de matériel pour les compétitions commence à poser des problèmes ... nous ne voudrions pas être obligés continuellement de nous exiler en Poitou-Charentes ou en Aquitaine, les clubs supportent mal financièrement.

*On nous pique **la Région Limousin** mais **on garde la Province !***

Merci.

Armand DUTHEIL



**Monsieur Armand DUTHEIL passe la parole
aux représentants des collectivités.**



Madame Huguette TORTOSA, Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine, représente Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Madame Huguette TORTOSA, devant l'inquiétude de cette assemblée, assure qu'avec cette grande région « NOUVELLE-AQUITAINE » que le Limousin est et restera en tant que tel, « province du Limousin ». Un monde se termine et un autre est en train de naître. Ce sera d'autres moyens de fonctionner avec la grande région. Elle ajoute qu'il ne faut pas être pessimiste et, au contraire, aller de l'avant. La Région NOUVELLE-AQUITAINE ne laissera pas le Limousin au bord de la route. Les subventions aux associations existeront toujours. Les aides financières liées aux emplois associatifs perdureront jusqu'en 2020.

Puis elle ajoute que les élections de la Ligue Nouvelle-Aquitaine Natation du 18 février 2017 seront une date historique pour le monde la natation. 2016 année d'harmonisation ; 2017 année de la mise en place de la Grande Région. C'est une renaissance avec un monde nouveau qui est en marche.

Intervention de Madame Geneviève MANIGAUD, Déléguée Limoges Métropole, représente Monsieur Gérard VANDENBROUCK, Président de l'Agglo de Limoges Métropole.

Madame Geneviève MANIGAUD tient à faire remarquer que Limoges Métropole est très présente par la mise à disposition de créneaux/lignes d'eau au Centre Aquatique « L'AQUAPOLIS » au bénéfice du pôle espoirs, du CDEN HV, des clubs de l'ASPTT Limoges (sections natation et water-polo) et du CAPO-CSL/RVI.

Sur la remarque d'Armand DUTHEIL à propos du manque de disponibilités et de matériel des grands équipements, tout n'est pas parfait avoue-t-elle !

Madame Geneviève MANIGAUD conclut en nous souhaitant un bon travail avec la grande Région !

Intervention de Madame Annie DARDILHAC, Vice-présidente de la Communauté des Communes Porte Océane du Limousin- Chargée des sports, représente Monsieur Joël RATIER, Président de la Communauté des Communes Porte Océane du Limousin.

Madame Annie DARDILHAC assure que le Limousin n'a pas à rougir de ce qu'il fait, au contraire il faut être optimiste ! Elle ajoute qu'il faut garder l'implication des salariés qui est complémentaire avec celle des bénévoles.

Intervention de Monsieur Régis FOSSATI Président du CROS Limousin.

Avec la grande Région ce sera une autre méthode de travail. Il s'agit de conduire un vrai projet et de mettre des compétences en œuvre. Il faut s'appuyer sur un véritable réseau qui existe... Des méthodes de travail nouvelles apparaissent avec la mise en place de visio-conférence. Le CROS Limousin dispose de ce moyen.

Monsieur Régis FOSSATI évoque également les formations organisées par le CROS Limousin.

Il ajoute que les élections du CROS auront lieu en 2018.

Cécile ROUSSIN, Présidente du CD87, tient à remercier IMPACT EMPLOI et ses salariées avec Gabrielle KOELTZ et Charlotte RIDOUX qui sont, chacune dans leur domaine, très compétentes et à l'écoute des associations.

Intervention de Madame Sylvie ROZETTE, Adjointe au Maire de Limoges, Chargée de la Jeunesse et des Sports, représente Monsieur Emile Roger LOMBERTIE, Maire de la Ville de Limoges.

Madame Sylvie ROZETTE, dont l'emploi du temps est très chargé ce samedi, a tenu à venir à cette assemblée générale. Avec l'AQUAPOLIS vous avez un outil de qualité pour faire des champions !

Armand DUTHEIL, lui fait remarquer que les champions il y en a ! mais encore faut-il leur donner les moyens financiers pour les garder au sein des clubs de la région.

Monsieur Armand DUTHEIL, remercie les élus.



APPEL NOMINAL DES CLUBS

Il est procédé à l'appel nominal :

- **6/13** clubs sont représentés pour un total de **56/78** voix.

- Majorité absolue des voix représentées : **40 voix**.

	CLUBS	PRESIDENTS	POUVOIRS		Voix des clubs	Voix représentées
1	A.S.P.T.T. LIMOGES	Christophe DEMATHIEU	Jean-Paul DA SILVA	Présent	14	14
2	A.S.S.J. NATATION VIENNE GLANE	Jacques BOULESTEIX		Présent	5	5
3	CAPO-CSL/RVI LIMOGES	Alain ROUANET		Présent	10	10
4	CAS EGF	Jean-Pierre SIMONET		Absent	3	0
5	CERCLE DES NAGEURS GUERETOIS	Manuella PHILIPPON et Muriel LEHERPEUR	Muriel LEHERPEUR	Présente	12	12
6	CLUB DAUPHINS USSELLOIS	Frédérique BOUDEAUD et Sophie COUDERT		Excusées	4	0
7	CLUB DES NAGEURS DE BRIVE	Alexandre DUHAMEL	Gilles AULIDI	Présent	10	10
8	CLUB DES NAGEURS DE TULLE	Marc CHAPPOUX		Absent	4	0
9	CLUB NAUTIQUE EVAHONIEN	Christian MESSIOUX		Absent	2	0
10	CLUB NAUTIQUE LA SOUTERRAINE	Corinne ROUX		Excusée	4	0
11	DAUPHINS AIXOIS	Marc CANARELLI		Présent	5	5
12	LES RASCASSES DE VENTADOUR	Muriel VERCRUYSE		Excusée	2	0
13	NOBLAT AQUATIQUE CLUB	Laetitia VIEL		Absente	3	0
	Total au 15.09.2016				78	56

Le quorum étant atteint (2/3 des voix des clubs), l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire peuvent donc valablement délibérer, et le Président Armand DUTHEIL déclare la séance ouverte.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

I – HOMOLOGATIONS DES PROCES-VERBAUX DEPUIS LE 26.03.2016

Homologation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26.03.2016

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est homologué à l'unanimité.

Homologation des décisions prises par le comité directeur depuis le 26.03.2016

Aucune observation les décisions sont homologuées à l'unanimité.

II – RAPPORT MORAL ET RAPPORTS D'ACTIVITES

Les rapports (rapport moral et rapports d'activités pour la saison 2015/2016) ainsi que les comptes clos/situation intermédiaire au 31.08.2016) ont été diffusés aux membres du comité directeur, comités départementaux et clubs, par courrier électronique, pour lecture et préparation des questions éventuelles.

Remerciements à Michel BRISEMURE, Secrétaire Général, qui a œuvré durant toutes ces années (plus de 30 ans), d'abord en tant qu'entraîneur au club des Dauphins Aixois, puis président du club, du Comité de la Haute-Vienne, puis du Comité du Limousin.

Michel BRISEMURE conclut en souhaitant bon vent à tous ceux qui, dans la région ... du Limousin..., vont continuer à travailler à mettre en place localement une Natation au service des petits et grands nageurs.

Mais pour Michel c'est, aujourd'hui, le temps de quitter le navire de la Natation Limousine.

S'adressant à l'assemblée, il dit :

Le chemin sera certainement semé d'embûches, ce sera quelquefois difficile, mais comme je l'ai souvent entendu dire «Ce n'est pas parce c'est difficile qu'il ne faut pas entreprendre mais c'est parce qu'on ne l'entreprend pas que c'est difficile».

Pensons à nos nageuses et nos nageurs, pensons à eux, c'est la seule motivation qui doit nous animer. Pas de satisfaction sans l'idée de favoriser la pratique de notre sport, telle doit être la pensée qui habite tous les bénévoles de la natation. Nous devons être au service des nageuses et des nageurs et non d'une quelconque ambition, ce serait une imposture.

Je vous remercie de votre écoute et bon vent à tous, l'océan sera peut-être tourmenté mais je sais que vous serez forts.

✚ Aucune question ni remarque n'étant formulées sur ces rapports, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des personnes présentes.

III – COMPTES CLOS/SITUATION INTERMEDIAIRE AU 31.08.2016

Les comptes clos/situation intermédiaire au 31.08.2016 ont été diffusés aux membres du comité directeur, comités départementaux et clubs, par courrier électronique, pour lecture et préparation des questions éventuelles.

Remerciements à Gilles AULIDI, Trésorier Général qui a repris la comptabilité à la suite de la démission l'année dernière de la Trésorière Générale, Véronique de FERLUC. Gilles est un professionnel et il a toute notre reconnaissance pour sa disponibilité envers notre association.

- ✚ **Aucune question ni remarque n'étant formulées sur ces comptes clos/situation intermédiaire au 31.08.2016, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des personnes présentes.**

VI – RECOMPENSES FEDERALES HONORIFIQUES 2016

Médaille d'Argent

Jean-Luc CITERNE

Membre du Comité Directeur du Limousin, Président de la Commission Eau Libre du Limousin

Juge Arbitre International Eau Libre

Membre de la Commission Eau Libre Fédérale et Membre de la Commission Juges et Arbitres Fédérale

Médaille de Bronze

Dr Phaly CHUM

Membre du Comité Directeur du Limousin

Responsable de la Commission Médicale du Limousin

Diplôme de Reconnaissance

Muriel LEHERPEUR, Co-présidente du CN Guéret

Delphine AUBERT, Entraîneur Dauphins Aixois

Anthony RONGIER, Entraîneur CD Ussel

Félicitations à toutes et à tous !

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

RESOLUTIONS

(Comité du Limousin, absorbant)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts pour statuer sur la dissolution (article 9 bis de la loi du 1^{er} juillet 1901) ;

- connaissance prise du projet de traité de fusion en date du 7 novembre 2016, du rapport de présentation de l'opération et de la présentation de la réforme territoriale ;

- **approuve** dans toutes ses dispositions le projet de traité de fusion conclu entre le Comité d'Aquitaine (ComAQ), du Limousin (ComLIM) et Poitou Charentes (ComPC) de Natation, en ce compris ses annexes, aux termes duquel le ComAQ et le ComPC font apport au ComLIM, à titre de fusion-absorption, de l'intégralité des éléments d'actifs et de passifs composant leur patrimoine ;

- **approuve** la transmission universelle du patrimoine du ComAQ au ComLIM, ainsi que l'estimation qui en a été faite, sur la base des valeurs nettes comptables résultant de l'arrêté des comptes au 15 septembre 2016 du ComAQ, des éléments d'actif apportés (soit 268 184 euros) et des éléments de passif pris en charge (soit 158 233 euros), soit un actif net apporté égal à 109 951 euros ;

- **approuve** la transmission universelle du patrimoine du ComPC au ComLIM, ainsi que l'estimation qui en a été faite, sur la base des valeurs nettes comptables résultant de la situation comptable intermédiaire au 31 août 2016 du ComPC, des éléments d'actif apportés (soit 227 521 euros) et des éléments de passif pris en charge (soit 95 695 euros), soit un actif net apporté égal à 131 826 euros ;

- **approuve** la fixation de la date d'effet rétroactif de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2017, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par le ComAQ et le ComPC, entre le 1^{er} janvier 2017 et la Date de Réalisation ci-après définie, seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge du ComLIM et considérées comme accomplies par ce dernier depuis le 1^{er} janvier 2017 ;

- **prend acte**, que d'un point de vue juridique, la fusion deviendra définitive au jour de la réalisation de la dernière des conditions suspensives ci-après, cette date étant considérée comme la « **Date de Réalisation** » :

- approbation de la fusion par l'assemblée générale du ComAQ devant se tenir ce jour 7 janvier 2017 ;
- approbation de la fusion par l'assemblée générale du ComPC devant se tenir ce jour 7 janvier 2017 ;
- approbation ce même jour 7 janvier 2017 de la fusion par la présente assemblée générale du ComLIM ;

- **prend acte**, conformément au projet de traité de fusion et en conséquence de la fusion, que le Comité du Limousin s'engage notamment à :

- affecter l'ensemble des biens et droits apportés exclusivement à la réalisation de son objet statutaire ;
- assurer la continuité de l'objet des ComAQ et ComPC ;
- admettre comme membres du Comité du Limousin devenu Ligue Nouvelle-Aquitaine Natation, sauf manifestation de volonté contraire de leur part, tous les membres des anciens Comité, avec continuité de leur adhésion pour la saison 2016/2017 (article 6) ;

- **décide notamment**, conformément aux dispositions transitoires figurant au projet de traité de fusion (article 5.5) et sous la condition suspensive de réalisation de la fusion, de nommer les membres des Comités Directeurs du ComAQ et du ComPC, en fonction à ce jour, comme membres de droit du Comité Directeur du ComLIM devenu Ligue Nouvelle-Aquitaine Natation et ce, de la Date de Réalisation de la Fusion jusqu'à la prise de fonction du Comité Directeur qui sera élu par l'assemblée générale électorale devant se tenir le 18 février 2017 ;

- **prend acte** également, que les membres des commissions disciplinaires du ComAQ et du ComPC seront membres de la commission disciplinaire du ComLIM devenu Ligue Nouvelle-Aquitaine Natation jusqu'à la fin de la saison 2016/2017. Ces membres seront plus particulièrement chargés de juger les faits disciplinaires commis par tout licencié d'un club affilié dans leurs Comités respectifs, antérieurement à la fusion. Il en sera ainsi également pour les membres de toute commission (autre que disciplinaire) de chacun des Comités ;

- **prend acte** qu'en vue d'assurer une continuité sur la saison 2016/2017, les règlements, barèmes et droits divers (disciplinaires, sportifs, financiers, etc) de chacun des Comités sont maintenus pour la saison 2016/2017, pour les personnes (clubs, licenciés, etc.) situées sur leurs territoires respectifs préalablement à la Fusion ;

- **approuve**, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la fusion :

- la modification de la dénomination du Comité du Limousin de Natation pour la dénomination «Ligue Nouvelle-Aquitaine Natation» ;
- le transfert du siège social dudit Comité devenu Ligue Nouvelle-Aquitaine Natation à la Maison Régionale des Sports, 2 avenue de l'Université, 33 400 TALENCE ;
- le maintien de deux établissements situés à GAIA, 142 avenue Emile Labussière, 87 100 LIMOGES et à la Maison des Sports, 6 allée Jean Monnet, Bat C3, 86 000 POITIERS ;
- la modification de l'objet, du territoire, des dispositions relatives à la gouvernance du Comité du Limousin de Natation devenu «Ligue Nouvelle-Aquitaine Natation» ;
- l'insertion des dispositions relatives à la période transitoire.

- **adopte**, article par article, puis dans leur ensemble et sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la fusion, les nouveaux statuts modifiant les statuts du Comité du Limousin, figurant en annexe 2.4 du projet de traité de fusion ;



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de la Ligue Nouvelle-Aquitaine Natation

Composition du Bureau transitoire de la nouvelle Ligue :

Ce bureau aura pour missions essentielles :

- d'assurer la gestion des affaires courantes et la poursuite de l'activité au niveau de la nouvelle Ligue
- de réaliser l'ensemble des nombreuses formalités « post fusion »
- de préparer l'AG électorale

Armand DUTHEIL	PRESIDENT
Hélène TACHET DES COMBES	SECRETAIRE GENERALE
Karl BOUCQUAERT	TRESORIER GENERAL
Jimmy PERSIGANT	VICE PRESIDENT DELEGUE
Laurette BERTON	SECRETAIRE GENERALE ADJOINTE
Michel BRISEMURE	TRESORIER GENERAL ADJOINT
Daniel REY	VICE PRESIDENT
Jacques BOULESTEIX	VICE PRESIDENT
Jean-Louis THOREMBEY	VICE PRESIDENT

Approbation du budget prévisionnel de la Ligue Nouvelle-Aquitaine Natation année 2017.

- ✚ Aucune question ni remarque n'étant formulées sur ce budget prévisionnel 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité des personnes présentes.

Clôture

Armand DUTHEIL conclut cette assemblée générale en remerciant les participants de leur présence et les invite au pot de l'amitié.

FIN DE LA REUNION : 12 h 30

Armand DUTHEIL, Président





COMITE POITOU-CHARENTES de NATATION
CHARENTE - CHARENTE MARITIME - DEUX SEVRES – VIENNE
Présidence – Secrétariat – Trésorerie

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
St Jean d'Angély (17) – le 07 janvier 2017

Le Président, Mr Jimmy PERSIGANT, ouvre la séance à 14h15 et souhaite la bienvenue à tous les participants et personnalités présentes : M. Daniel BARBARIN, adjoint au Maire de St Jean d'Angély chargé des sports, et M. Rémy Charton, référent Natation au CROS Poitou-Charentes.

1) Appel nominal des clubs du Poitou-Charentes et des membres du comité directeur

Le Secrétaire Général, Mr Karl BOUCQUAERT, procède à l'appel nominatif des clubs. Il annonce le nombre de voix représentées soit 141 sur 219 : le quorum est donc atteint. (voir signataire ci-joint)

2) Allocution du Président

Le Président, Jimmy PERSIGANT, annonce officiellement la fin du Comité Poitou-Charentes, en raison de la fusion régionale avec l'Aquitaine et le Limousin.

Il s'agit donc de l'ultime Assemblée Générale de notre association créée le **07 janvier 1977**, soit 40 ans d'existence.

3) Homologation du procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mars 2016 à Chauvigny (86) n'a soulevé aucune question, est adopté à l'unanimité des voix.

4) Homologation des rapports d'activité

Dans un souci de protection de l'environnement et de développement durable, toutes les informations concernant le rapport des activités 2015-2016 a été adressé, par mail, à chaque président.

Le rapport de l'ERFAN n'ayant pas été adressé en amont, est donc présenté et commenté par Xavier MOURIER (Agent de développement en charge des formations)

Ces rapports ne soulevant aucune question sont adoptés à l'unanimité.



Maison des Sports – bâtiment C3
6 allée Jean Monnet - 86000 POITIERS
Tél. 05.86.28.00.26
Site Internet : <http://poitoucharentes.ffnatation.fr>
Email : poitoucharentes.natation@gmail.com
SIRET : 441 069 499 00024 – Crédit Mutuel Poitiers



5) Bilan financier 2016

Le Président explique qu'en raison de la fusion, les comptes ont fait l'objet d'un arrêt au 31 août 2016 ; le document adressé relate les actifs et passifs insérés dans la fusion des 3 comités.

Le bilan présenté est adopté à l'unanimité des voix.

6) Remise des Récompenses

Il est procédé à la remise des récompenses.

Nageurs : récompensés par le Comité

Laura SAVARIAU (SPN), Pierre HNERY-ARRENOUS (ASPTT), Axelle ROGEON (DCognac), Charef FERRAOUN (SPN), Agathe TAPON (CN Barbezieux), Gemma FRANCES (SCSurgères), Flavie KAMPTCHOP-BARIL (SCSurgères), Noélie THOMAS (CN Barbezieux), Oliver HOBSON (US Aulnay)

Aux bénévoles méritants : récompensés par la FFN, à la demande du Comité

Karl BOUCQUAERT (médaillon d'Argent), Aurore SACRE (médaillon de Bronze), Patrick ROUGER (médaillon de Bronze), Franck SOULARD (diplôme de reconnaissance), Céline VINATIER (diplôme de reconnaissance).

7) Interventions des personnalités

a) CROS Poitou-Charentes

Rémy Charton constate que notre Comité se porte bien et s'attache à la bonne organisation et gestion des activités avec les 2 autres régions FFN, dans le cadre du regroupement territorial de la « Nouvelle-Aquitaine de Natation ».

Il précise sa présence à l'AG Elective la Nouvelle-Aquitaine, du 18 février prochain à Artigues.

b) Mairie de St Jean d'Angély

Daniel BARBARIN remercie le Comité d'avoir choisi la ville de St Jean d'Angély pour son ultime Assemblée Générale.

Il remercie également le Nautic Club Angérien, pour l'image sportive donnée à la Ville.

Il souhaite à l'ensemble des acteurs de la Natation une bonne continuation dans cette Nouvelle-Aquitaine.

A 14h50, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée levée.

Jimmy PERSIGANT
Président



Karl BOUCQUAERT
Le Secrétaire Général



Maison des Sports – bâtiment C3
6 allée Jean Monnet - 86000 POITIERS
Tél. 05.86.28.00.26
Site Internet : <http://poitoucharentes.ffnatation.fr>
Email : poitoucharentes.natation@gmail.com
SIRET : 441 069 499 00024 – Crédit Mutuel Poitiers





COMITE POITOU-CHARENTES de NATATION
CHARENTE - CHARENTE MARITIME - DEUX SEVRES – VIENNE
Présidence – Secrétariat – Trésorerie

Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
Du 07 janvier 2017 à St Jean d'Angély (17)

Le Président, Jimmy PERSIGANT, ouvre la séance de cette Assemblée à 15h00.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts pour statuer sur la dissolution (article 9 bis de la loi du 1^{er} juillet 1901) ;

- connaissance prise du projet de traité de fusion en date du 3 novembre 2016, du rapport de présentation de l'opération et de la présentation de la réforme territoriale ;

- **approuve** dans toutes ses dispositions le projet de traité de fusion conclu entre le Comité d'Aquitaine (ComAQ), du Limousin (ComLIM) et Poitou Charentes (ComPC) de Natation, en ce compris ses annexes, aux termes duquel le ComAQ et le ComPC font apport au ComLIM, à titre de fusion-absorption, de l'intégralité des éléments d'actifs et de passifs composant leur patrimoine ;

- **approuve** la transmission universelle du patrimoine du ComPC au ComLIM, ainsi que l'estimation qui en a été faite, sur la base des valeurs nettes comptables résultant de la situation comptable intermédiaire au 31 août 2016 du ComPC, des éléments d'actif apportés (soit 227 521 euros) et des éléments de passif pris en charge (soit 95 695 euros), soit un actif net apporté égal à 131 826 euros ;

- **approuve** la transmission universelle du patrimoine du ComAQ au ComLIM, ainsi que l'estimation qui en a été faite, sur la base des valeurs nettes comptables résultant de l'arrêté des comptes au 15 septembre 2016 du ComAQ, des éléments d'actif apportés (soit 268 184 euros) et des éléments de passif pris en charge (soit 158 233 euros), soit un actif net apporté égal à 109 951 euros ;

- **approuve** la fixation de la date d'effet rétroactif de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2017, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par le ComAQ et le ComPC, entre le 1^{er} janvier 2017 et la Date de Réalisation ci-après définie, seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge du ComLIM et considérées comme accomplies par ce dernier depuis le 1^{er} janvier 2017 ;

- **prend acte**, que d'un point de vue juridique, la fusion deviendra définitive au jour de la réalisation de la dernière des conditions suspensives ci-après, cette date étant considérée comme la « **Date de Réalisation** » :

- approbation de la fusion par l'assemblée générale du ComLIM devant se tenir ce jour 7 janvier 2017 ;
- approbation de la fusion par l'assemblée générale du ComAQ devant se tenir ce jour 7 janvier 2017 ;
- approbation ce même jour 7 janvier 2017 de la fusion par la présente assemblée générale du ComPC;

- **prend acte**, conformément au projet de traité de fusion et en conséquence de la fusion, que le Comité du Limousin s'engage notamment à :

- affecter l'ensemble des biens et droits apportés exclusivement à la réalisation de son objet statutaire ;
- assurer la continuité de l'objet des ComAQ et ComPC ;
- admettre comme membres du Comité du Limousin devenu Ligue Nouvelle Aquitaine de Natation, sauf manifestation de volonté contraire de leur part, tous les membres des anciens Comités, avec continuité de leur adhésion pour la saison 2016/2017 (article 6) ;

- **prend acte**, conformément aux dispositions transitoires figurant au projet de traité de fusion (article 5.5) et sous la condition suspensive de réalisation de la fusion, que les membres des Comités Directeurs du ComAQ et du ComPC, en fonction à ce jour, seront nommés par le ComLIM membres de droit du Comité Directeur du ComLIM devenu Ligue Nouvelle Aquitaine de Natation et ce, de la Date de Réalisation de la Fusion jusqu'à la prise de fonction du Comité Directeur qui sera élu par l'assemblée générale électorale devant se tenir le 18 février 2017 ;

- **prend acte** également, que les membres des commissions disciplinaires du ComAQ et du ComPC seront membres de la commission disciplinaire du ComLIM devenu Ligue Nouvelle Aquitaine de Natation jusqu'à la fin de la saison 2016/2017. Ces membres seront plus particulièrement chargés de juger les faits disciplinaires commis par tout licencié d'un club affilié dans leur Comités respectifs, antérieurement à la fusion. Il en sera ainsi également pour les membres de toute commission (autre que disciplinaire) de chacun des Comités ;

- **prend acte** qu'en vue d'assurer une continuité sur la saison 2016/2017, les règlements, barèmes et droits divers (disciplinaires, sportifs, financiers, etc) de chacun des Comités sont maintenus pour la saison 2016/2017, pour les personnes (clubs, licenciés, etc.) situées sur leurs territoires respectifs préalablement à la Fusion ;

- **approuve et adopte** les statuts figurant en annexe 2.4 du projet de traité de fusion ;

- **décide**, en conséquence de la fusion ainsi décidée et sous la condition suspensive de sa réalisation définitive, conformément aux dispositions de l'article 9 bis II de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et conformément aux statuts applicables, que le Comité Poitou-Charentes de Natation sera dissout de plein droit, sans liquidation, du seul fait de la fusion à compter de la Date de sa Réalisation, soit le 07 janvier 2017.

Toutes les résolutions mentionnées dans ce PV ont été adoptées à l'unanimité

A 15h35, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée levée.

Jimmy PERSIGANT

Président

Karl BOUCQUAERT

Secrétaire Général






Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes

Présidence – Secrétariat – Trésorerie

Siège social : Maison régionale des Sports – 2 rue de l'Université 33400 Talence

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Natation

Du 07 janvier 2017 à St Jean d'Angély (17)

Jimmy PERSIGANT, en sa qualité de Vice-Président délégué de la Ligue, rappelle que cette AG doit voter le budget prévisionnel 2017, de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Natation.

A 15h45, il présente le budget et explique qu'il s'agit d'un regroupement des 3 prévisionnels des Ex-comités, porté à 1.8 M€ pour le nouveau territoire.

Aucune question n'étant soulevée, le Président demande de procéder au vote du budget. Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée levée à 16h00, et laisse place au « pot de l'amitié ».

Jimmy PERSIGANT

Vice-Président

Ligue Nouvelle-Aquitaine Natation

Ancien Président

Comité Poitou-Charentes Natation



Votre correspondance : Site de Poitiers
Maison des Sports - 6 allée Jean Monnet – Bât.C3 - 86000 POITIERS
Tél. 05.86.28.00.26
E-mail : poitoucharentes.natation@gmail.com
Site Internet : <http://poitoucharentes.ffnatation.fr>

SIRET : 441 069 499 00024



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

2.1 BUDGET PREVISIONNEL DE LA LIGUE

NOUVELLE-AQUITAINE NATATION

Exercice 2017

date de début : 01/01/2017

date de fin : 31/12/2017

CHARGES	TOTAL	PRODUITS (1)	TOTAL
60 - Achat	149 641,00 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	39 000,00 €
Achats d'études et de prestations de service	92 421,00 €	Prestation de services	
Achats non stockés de matières et fournitures	41 290,00 €		
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Vente de marchandises	33 000,00 €
Fourniture d'entretien et de petit équipement			
Autres fournitures	15 930,00 €	Produits des activités annexes	6 000,00 €
61 - Services extérieurs	123 550,00 €	74- Subventions d'exploitation	358 957,00 €
Sous traitance générale	50 000,00 €	Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s) CNDS	162 303,00 €
Locations -Entretien et réparation	53 850,00 €	ARS	3 511,00 €
Assurance	6 800,00 €	Région(s):	154 393,00 €
Documentation	12 900,00 €	Département(s):	3 000,00 €
Divers		Commune(s):	
		Intercommunalité :	1 500,00 €
62 - Autres services extérieurs -	328 080,00 €	Organismes sociaux (à détailler):	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	35 550,00 €		
Publicité, publication	4 000,00 €	Fonds européens :	
Déplacements	259 480,00 €		
missions		Emplois aidés :	
Frais postaux et de télécommunications	4 000,00 €		
Services bancaires, autres -	16 500,00 €	Partenariats privés :	3 150,00 €
Divers	8 550,00 €	- Mécénats :	
		- Sponsoring :	
63 - Impôts et taxes	2 300,00 €		
Impôts et taxes sur rémunération	2 300,00 €	Autres recettes (précisez) FFN	31 100,00 €
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	331 134,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	1 244 208,00 €
Rémunération des personnels,	237 004,00 €	Dont cotisations	
Charges sociales	92 810,00 €		
Autres charges de personnel	1 320,00 €		
65- Autres charges de gestion courante	670 770,00 €	76 - Produits financiers	6 570,00 €
66- Charges financières	42 860,00 €	77 - Produits exceptionnels	
67- Charges exceptionnelles		78 - Reprises amortissements/provisions	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	400,00 €	79 - transfert de charges	
TOTAL CHARGES PREVISIONNELLES	1 648 735,00 €	TOTAL DES PRODUIS PREVISIONNELS	1 648 735,00 €
86- Emplois des contributions volontaires en nature	197 000,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	197 000,00 €
Secours en nature		Bénévolat	109 000,00 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	88 000,00 €	Prestations en nature	88 000,00 €
Personnel bénévole	109 000,00 €	Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES	1 845 735,00 €	TOTAL DES PRODUITS	1 845 735,00 €